

## **GUIDE ADMINISTRATIF SUR LA RATIFICATION DU PROTOCOLE CONCERNANT LE PARAGRAPHE FINAL (TEXTE CHINOIS)**

### **1. Nom complet de l'instrument**

**Protocole concernant un amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale, signé à Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 1998.**

### **2. Historique**

Assemblée - 32<sup>e</sup> session, Montréal, 22 septembre - 2 octobre 1998.

### **3. Résumé**

Ce Protocole (paragraphe final, texte chinois) de la Convention de Chicago prévoit que le texte chinois de la Convention fait également foi.

Cet amendement est étroitement lié au *Protocole concernant le texte authentique en six langues de la Convention relative à l'aviation civile internationale*, signé à Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 1998 (« le texte en six langues »). Le texte en six langues entrera en vigueur le trentième jour après que douze États, conformément aux dispositions de l'article III, lauront signé sans réserve d'acceptation ou accepté, et après l'entrée en vigueur du Protocole d'amendement (paragraphe final, texte chinois). La première condition est satisfaite. Par conséquent, l'entrée en vigueur du Protocole d'amendement (paragraphe final, texte chinois) entraînera celle du texte en six langues. Lorsque les deux protocoles seront entrés en vigueur, la Convention fera également foi dans les langues française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe.

### **4. Principales raisons de ratifier**

La disponibilité en langue chinoise du texte authentique de la Convention de Chicago et de ses 19 Annexes favorise la sécurité en rendant ledit texte accessible à une plus grande partie de la population mondiale.

### **5. Entrée en vigueur**

Le Protocole entrera en vigueur le jour du dépôt du 124<sup>e</sup> instrument de ratification.

### **6. Dépositaire**

Secrétaire général  
À l'attention de la Direction des affaires juridiques  
et des relations extérieures  
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)  
999, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal, Canada  
H3C 5H7

Pièce jointe : Modèle d'instrument de ratification

**MODÈLE  
D'INSTRUMENT DE RATIFICATION  
PAR [NOM DE L'ÉTAT]**

*CONSIDÉRANT* que [nom de l'État] est partie à la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, signée à Chicago le 7 décembre 1944 (ci-après désignée « la Convention »), y ayant adhéré le [date d'adhésion],

*CONSIDÉRANT* que ladite Convention a été amendée par le protocole ci-dessous :

**Protocole concernant un amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale, signé à Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 1998,**

*ET CONSIDÉRANT* qu'il est souhaitable que [nom de l'État] devienne partie à ce protocole d'amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale,

*EN CONSÉQUENCE*, je soussigné, [nom et titre du Chef de l'État, du Chef du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères], déclare que le Gouvernement de [nom de l'État], ayant examiné ledit Protocole d'amendement, le *RATIFIE* par la présente, et confirme que [nom de l'État] s'engage de bonne foi à en observer et à en exécuter toutes les dispositions.

*EN FOI DE QUOI*, j'ai signé le présent instrument de ratification à [lieu] le [date].

[Signature originale du Chef de l'État,  
du Chef du gouvernement ou du  
Ministre des affaires étrangères]

[Sceau original]